



Perte de la garde de mon enfant

Par **SONIANNA**, le **19/04/2016** à **15:21**

Bonjour,rnrnPeut-on perdre la garde de notre enfant après 2 ans de suivi par un juge pour enfant dont j'avais la garde, le suivi d'une éducatrice et l'internat. Celle-ci, à 14 ans, souhaite rester chez son père pour la rentrée scolaire.rnrnSujet difficile à expliquer à l'écrit.

Par **cocotte1003**, le **19/04/2016** à **19:20**

Bonjour, bien sur que l'on peut perdre la garde d'un enfant soit parce que l'enfant veut aller chez l'autre parent, soit parce' une enquête sociale ne vous estime pas apte à l'élever.... c'est de toutes façons à un juge de prendre la décision, cordialement

Par **SONIANNA**, le **19/04/2016** à **19:44**

Oui bien sur. Mon enfant a decider de vivre chez son pere, pour des raisons " je ne l aide pas a faire ses devoirs, enfin montage de crane. Bref etant donner que j ai eu 1 avc et que financièrement je ne pourrai pas subvenir a ses besoin, est ce que si dans 1 futur proche je peu la recup.?rnEst ce que j ai droit? Est ce que je doit savoir ou dire aux juge?

Par **cocotte1003**, le **19/04/2016** à **20:31**

Bonjour, on ne peut pas changer un enfant de lieu de résidence sans motif réel ou que l'enfant

le demande. Il est difficile de vous aider sans plus d'informations, cordialement

Par **SONIANNA**, le **19/04/2016** à **20:41**

Vous me donner de l'espoir alors. En résumé ma fille est suivie car à l'heure vu je ne suis pas capable de lui donner des limites, chez mon ex c'est le cas. Il n'a pas assumé ses responsabilités de père, je les attaque en justice et c'est une vengeance, mais je ne peux pas le prouver. Ma mère a mis le juge pour enfant et voilà où j'en suis. Pouvez-vous me donner vos conseils, dois-je accepter et abandonner ma fille ? Dois-je prendre un avocat ? Ou laisser tomber et dire amen pour le bien de ma fille ?

Par **cocotte1003**, le **20/04/2016** à **06:26**

Bonjour, voyez un avocat et commencez peut-être par demander une garde alternée, cordialement